

(Traduction)

M. Martin n'a pas donné de précision exacte au sujet du commentaire relatif à ses allégations. Il n'a mentionné aucun texte précis qui pourrait servir de base au problème actuellement devant le Comité. Tout ce qu'il a dit n'a aucun rapport avec les problèmes dont le Comité est saisi.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Johnson?

M. JOHNSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Fisher, et ensuite M. Drysdale. Avant que M. Fisher commence à parler, je veux vous rappeler qu'un autre comité doit se réunir dans cette pièce à 11 heures; nous nous réunirons de nouveau cet après-midi.

M. FISHER: Comme je n'ai pas la pratique voulue et que je suis à peine un gamin sorti du bois, j'hésite à aborder ce problème particulier.

Je vais voter en faveur de la motion de M. Pigeon pour les raisons que voici. D'abord, je crois que l'aspect que nous avons tendance à oublier trop souvent est que, en tant que comité parlementaire infiniment petit, nous possédons beaucoup d'autorité et je crois même l'autorité suprême du pays, quand on y pense bien. Je crois que nous sommes capables, en dépit des textes cités, de continuer, si nous croyons que, de l'avis du Comité, telle est l'attitude à adopter. Ce qui m'a intéressé tout au long de cette enquête est la question de la responsabilité ministérielle administrative dans les circonstances qui se développaient devant nous, alors que les péagers et les accusations qui sont portées contre eux devant les tribunaux constituent simplement des incidents.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Comité sur ce que nous avons eu la preuve que quelque part la responsabilité ministérielle et administrative a été prise en faute dans ce cas particulier, qu'il s'agisse ou non, d'après nous, de ce que nous cherchons. Si nous devons vérifier la responsabilité ministérielle et administrative, nous devons continuer nos travaux de comité et faire venir les témoins, comme les ministres, les anciens ministres, les anciens directeurs du port de Montréal et les anciens dirigeants du Conseil des ports nationaux.

Je crois que lorsque nous présenterons un rapport, nous ne ferons pas un rapport au sujet des péagers et de leur emploi. C'est de l'eau qui coule sur le pont...

Une voix: De l'eau sous le pont.

M. FISHER: ... parce que le système de péage a été modifié. Ce que nous cherchons, c'est de savoir qui est responsable de cette situation tendancieuse, qui crée une espèce d'administration dont les sources de revenu ont pu continuer pendant si longtemps sans qu'il intervienne de vérification, de modification? Certainement, cette question de responsabilité n'a presque rien à faire avec ce qui se passe actuellement devant les tribunaux.

Je ne crois pas qu'il nous soit nécessaire d'obtenir la condamnation ou l'élargissement de ces gens avant que la cour nous permette de continuer notre enquête en ce domaine particulier. On nous a dit que, si nous continuons, nous portons atteinte aux droits de l'homme; on a aussi mentionné qu'il existait un conflit de droits au sujet de ce que nous devrions faire.

Je crois que si un comité parlementaire porte atteinte à des droits de l'homme, cela devient une incursion dans un domaine plutôt délicat. Il n'existe pas de groupe qui soit plus vulnérable qu'un comité parlementaire, s'il agit de cette façon. S'il y a ici des gens qui croient que notre Comité agit de cette façon et qui peuvent le prouver, je crois que nous sommes tous un peu menacés, parce que nous sommes tous vulnérables devant l'opinion publique, comme le vote l'a prouvé.